

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Quarante et unième session
Genève, 30 août – 3 septembre 2021

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur *ad hoc* à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).

2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 29 juin 2021, ont demandé à être accréditées à la quarante et unième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations tels qu’ils ont été communiqués par chacune d’entre elles.

3. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[Les annexes suivent]

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDE LEUR ACCREDITATION EN QUALITE
D'OBSERVATRICES POUR LES SESSIONS DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX
SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO)
(demande reçue en français)

Association pour la valorisation du patrimoine culturel des communes du Cameroun (AVP3C)
(demande reçue en français)

Association pour les peuples autochtones et les minorités pour les peuples du monde (APPAM)
(demande reçue en français)

Conseil pour la terre des ancêtres (CTA) (demande reçue en français)

Fundación Shiwiar Sin Fronteras (FUNSSIF) (demande reçue en espagnol)

Kosodum Welfare Private Limited

Voie éclairée des enfants démunis (VED) (demande reçue en français)

Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

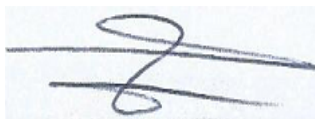
Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Davy Pouaty Nzembialela



/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO)

Description de l'organisation (150 mots au maximum) :

L'Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO) a été créée le 18 mai 2017 et a pour objet la promotion de la culture gabonaise et du patrimoine matériel et immatériel. Elle est composée d'une dizaine de membres bénévoles (bantou et autochtones pygmées). L'association ADACO est une structure apolitique et asyndicale, régie par la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations de la République gabonaise. Le Ministère gabonais de l'intérieur lui a délivré le récépissé définitif de déclaration de l'association n° 000701/MIJGS/SG/BMB du 29 novembre 2019.

La vision de notre association s'inscrit dans une approche globale ou universaliste qui vise à supprimer toutes les formes de discrimination qui empêchent les autochtones de s'intégrer dans la société et de réaliser leur potentiel. Notre mission est de renforcer les capacités des autochtones afin de leur permettre de sortir de la pauvreté et de la marginalisation sociale. Le but principal de nos actions est de réaliser, à l'échelle nationale, des programmes socioculturels et économiques qui devront entraîner des changements positifs dans la vie quotidienne des communautés autochtones.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Promouvoir et valoriser le patrimoine matériel et immatériel des peuples autochtones;
- Favoriser l'entraide et la solidarité entre ses membres;
- Susciter l'entente et les échanges multiformes pour le développement des activités socioculturelles et économiques;
- Défendre et représenter les intérêts de l'association;
- Permettre aux peuples autochtones de s'assumer eux-mêmes et de participer au développement de leur communauté;
- Développer des activités liées à l'approche genre (égalité homme/femme), à la jeunesse, au développement durable et proposer des solutions idoines à la problématique du changement climatique et à la dégradation de notre environnement.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l'ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l'adresse grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Promotion, vulgarisation et développement du patrimoine matériel et immatériel des autochtones (pygmées, tsogos etc.);
- Prôner aussi l'entraide et la solidarité entre ses membres et la mise en œuvre des projets socioculturels et économiques qui ont pour but de permettre aux autochtones de s'intégrer dans la société gabonaise;
- Identification des zones dans lesquelles vivent les communautés autochtones sur l'ensemble du territoire national au Gabon;
- Sensibilisation des autochtones à leurs droits au développement et à la prise de décision;
- Identification des besoins des communautés autochtones sur la base d'une enquête directe auprès de ces derniers;
- Création d'activités génératrices de revenus;
- Mobilisation des acteurs impliqués dans le suivi de chaque activité et de chaque projet;
- Recherche des partenariats et des financements.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Le lien qui existe entre l'ADACO et les questions de propriété intellectuelle concernent spécifiquement les problématiques liées aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. L'objet de l'ADACO est la promotion de la culture gabonaise et du patrimoine matériel et immatériel. Et notre rôle est de valoriser le patrimoine matériel et immatériel des autochtones pygmées du Gabon en respectant le consentement libre et préalable. Puis, par correspondances datées du 25 juillet 2019 et du 05 septembre 2019, nous avons saisi Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la Division des savoirs traditionnels de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour solliciter une bourse autochtone et l'accréditation de notre organisation à l'OMPI.

En effet, nous voulons participer à l'élaboration des normes de protection des savoirs traditionnels aux niveaux national et international et bénéficier du renforcement des capacités des organisations des peuples autochtones, ainsi que des financements de projets y relatifs. En outre, les autochtones pygmées possèdent des connaissances et des savoirs traditionnels qui doivent absolument être codifiés et conservés. Si cela n'est pas fait, il se pourrait que ces connaissances disparaissent.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Gabon.

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

L'association ADACO a son siège à Libreville et elle travaille étroitement avec les autochtones pygmées dans plusieurs domaines tels que la médecine traditionnelle; les rites traditionnels pygmées; le développement de l'artisanat, etc. Les autres membres du Bureau exécutif sont : Sandrine Moughola (Secrétaire générale) et Boris Ibela (Fondateur et Trésorier). Nous avons aussi un compte bancaire que nous vous communiquerons en temps opportun.

Nos besoins concernent le renforcement de capacités de nos membres et le financement de nos activités.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Boîte Postale : 10.132, Libreville (Gabon)

N° de téléphone : +241 77.69.85.64 ou + 241 66.32.30.13

N° de télécopieur :

Adresse électronique : association-ADACO@outlook.com ou pouatydav@yahoo.fr

Site Web :

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Davy Pouaty Nzembialela, Président de l'A.D.A.C.O.

Association pour la valorisation du patrimoine culturel des communes du Cameroun (AVP3C)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Gustave Théodore Nko'o Monefong

(Nom et signature du représentant)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Association pour la valorisation du patrimoine culturel des communes du Cameroun (AVP3C)

Description de l'organisation (150 mots au maximum) :

L'AVP3C a été créée en 2017 pour promouvoir le patrimoine culturel matériel et immatériel des communes du Cameroun sur le plan national et international. Elle est reconnue et enregistrée par le Ministère des Arts et de la Culture sous le n° 51/AC/RDA/J06/SAAJP et travaille en partenariat avec les Ministères des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, de la décentralisation et du développement local.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

L'objectif principal de l'AVP3C est de valoriser, d'inventorier, de vulgariser et de faire protéger (via la propriété intellectuelle) le patrimoine culturel matériel et immatériel des communes du Cameroun, tant les savoirs traditionnels et artisanaux que le patrimoine culturel relatif aux rythmes, danses et instruments de musique traditionnels, aux techniques architecturales traditionnelles, aux savoirs traditionnels (culinaires et vestimentaires...), aux savoirs divinatoires et aux langues locales, aux savoirs agropastoraux et aux techniques de chasse traditionnelle, à la valorisation des modes de transmission des savoirs ancestraux (système éducatif).

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- organiser les ateliers locaux pour l'identification et la collecte des données relatives aux savoirs architecturaux, culinaires, vestimentaires, divinatoires, agropastoraux, aux techniques de chasse traditionnelle, aux modes de transmission des savoirs ancestraux des peuples autochtones à travers des procédés d'enregistrement sonore et audiovisuel;
- conserver, dupliquer, publier, diffuser les données et informations glanées aux ateliers d'identification et de collecte des savoirs traditionnels et des expressions culturelles des peuples autochtones vivants dans les communes sur support écrit, CD-ROM, DVD, disques compacts ou sur tout support numérique;
- conserver et archiver dans des bases de données sur Internet et dans les bibliothèques tous les contenus écrits et sonores traités pour les rendre accessibles au public;

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l'ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l'adresse grtkf@wipo.int.

- organiser, à l'intention du grand public, des séminaires de réflexion, des ateliers ou master class d'apprentissage des langues, d'instruments musicaux locaux, des arts divinatoires, vestimentaires, architecturaux et culinaires des peuples autochtones minoritaires;
- exposer et vendre les savoirs traditionnels des peuples autochtones dans des marchés d'art.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Le lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle tient au fait que la propriété intellectuelle désigne les créations et protections des œuvres de l'esprit et que l'AVP3C a pour objectif principal la valorisation et la promotion de ces œuvres de l'esprit à travers la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel des communes du Cameroun et des chefferies qui sont aussi des œuvres de l'esprit.

L'AVP3C s'intéresse aux questions examinées par le comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle dans la mesure où l'objet de la réflexion de ce comité, à savoir les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les folklores, constitue aussi le domaine d'activité de l'AVP3C et que les instruments juridiques qui découleront des négociations en cours au sein dudit comité et auquel l'AVP3C souhaite participer dans le cadre d'un groupe de travail permettront d'encadrer nos activités sur le terrain.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Cameroun.

Informations complémentaires :

L'Association pour la valorisation du patrimoine culturel des communes du Cameroun (AVP3C) est en train de mettre en œuvre une plateforme numérique d'échange entre les collectivités territoriales décentralisées du Cameroun pour le développement de leurs ressources humaines, naturelles et culturelles.

L'AVP3C souhaite :

- Faire partie d'un groupe de travail de l'IGC et prépare à cet effet une présentation de l'état de la protection du patrimoine culturel au Cameroun ainsi que de l'état du droit des minorités des peuples autochtones au Cameroun;
- Participer aux travaux comprenant l'examen des éléments de flexibilité au sein des systèmes conventionnels de propriété intellectuelle permettant une protection élargie des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ainsi que les adaptations *sui generis* des systèmes actuels de propriété intellectuelle;
- Participer aux négociations sur le lien entre la propriété intellectuelle et l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de cet accès.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

N° de téléphone : +237 677631521

N° de télécopieur :

Adresse électronique : nkoomonef1@yahoo.fr

Site Web :

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Gustave Nkoo Monefong, Président de l'Association pour la valorisation du patrimoine culturel des communes du Cameroun (AVP3C).

Association pour les peuples autochtones et les minorités pour les peuples du monde (APPAM)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Sarah Mosley, Secrétaire



(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Association pour les peuples autochtones et les minorités pour les peuples du monde (APPAM)

Description de l'organisation (150 mots au maximum) :

L'APPAM a pour finalité de donner la parole aux peuples autochtones et aux minorités à travers différentes actions, notamment la recherche et la diffusion d'information et la participation aux conférences internationales en ce qui concerne les ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore. Un partage d'expériences entre la région du Nouveau Monde et celles de l'Ancien Monde comme la Mésopotamie et la région des monts Zagros sera un focus.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- faire et conduire les recherches sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore,
- accueillir les informations endémiques pour des régions du monde,
- participer à des conférences et des réunions internationales,
- effectuer des recherches et des visites sur le terrain pour les peuples indigènes et les minorités non représentées ou sous-représentées afin de partager des informations et des expériences dans la poursuite des connaissances sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore,
- établir un partage d'expériences entre la région du Nouveau Monde et celles de l'Ancien Monde comme la Mésopotamie et la région des monts Zagros à propos des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore,
- participer à des réunions de coopération et de coordination entre les organes et les associations de peuples autochtones et de minorités,
- aider les peuples autochtones et les minorités à obtenir une meilleure représentation dans les réunions internationales.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- faire des recherches sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore,
- établir des relations entre autres associations à faire un partage d'expérience,
- participer à des conférences internationales et régionales.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Le thème des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore et sa relation avec le cadre existant des droits de propriété intellectuelle est comparativement un thème récent sur lequel de nombreux peuples et communautés autochtones manquent de connaissance. APPAM a pour objectif de faire des recherches et des études pour aider ces personnes non informées.

Ce faisant, un accent particulier sera mis à établir un partage d'expériences entre la région du Nouveau Monde et celles de l'Ancien Monde comme la Mésopotamie et la région des monts Zagros à propos des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Suisse.

Informations complémentaires :

Veuillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

AV. DU 14 AVRIL 1E
1020 RENENS VD SWITZERLAND

N° de téléphone :

N° de télécopieur :

Adresse électronique :

Site Web :

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Sarah Mosley, Secrétaire
Osman Gokturk, Président

Conseil pour la terre des ancêtres (CTA)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Olive Imani Masumbuko

Présidente du conseil d'administration

Fait à Goma, le 17 décembre 2019

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Conseil pour la terre des ancêtres (CTA)

Description de l'organisation (150 mots au maximum) :

Créé en 2010, le Conseil pour la terre des ancêtres (CTA) est une organisation à but non lucratif. Le CTA est né à la suite d'une analyse participative des causes des conflits et guerres à répétition et caractérisées d'inter-ethniques à l'est de la République démocratique du Congo. Avec l'insécurité grandissante et récurrente observée plutôt dans les milieux ruraux, les communautés locales et peuples autochtones pygmées sont restés sans terre, et pourtant la terre reste leur unique moyen de survie. Le CTA est opérationnel dans l'est de la République démocratique du Congo, dans les provinces du Sud-Kivu et Nord-Kivu.

Le CTA a été créé pour aider les groupes et les personnes vulnérables des communautés locales et des peuples autochtones pygmées à accéder à la terre conformément aux prescriptions de la loi. Pour faire face à cette situation, Le Conseil pour la terre des ancêtres a été créé avec pour mission d'accompagner les communautés rurales vulnérables à jouir de leur droit d'accès à la terre. Le CTA a à son actif un nombre des réalisations avec des résultats concrets sur le terrain.

Le CTA a comme vision que "les communautés congolaises ont un accès légal et équitable à la terre à l'occurrence des groupes vulnérables en milieu rural". Sa mission est de protéger et défendre les droits socioéconomiques, culturels et juridiques des communautés rurales dans un environnement sain, tout en assurant le renforcement de leurs capacités.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Protéger et défendre les droits des personnes et des groupes vulnérables en milieu rural en République démocratique du Congo (RDC);
- Contribuer au développement des populations rurales, des communautés forestières autochtones et locales à travers l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques, culturelles et juridiques en RDC;
- Contribuer à la paix et à la cohabitation pacifique entre les communautés à travers l'amélioration de la bonne gouvernance des secteurs foncier et forestier en RDC;
- Promouvoir le droit d'accès à la terre et aux ressources naturelles des populations rurales forestières en République démocratique du Congo.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l'ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l'adresse grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Valorisation des savoirs et pratiques traditionnels à travers l'encadrement des anciens détenteurs de ces savoirs;
- Plaidoyer pour la mise en place des mesures d'application de la loi forestière relative à la gestion participative des ressources naturelles;
- Renforcement des moyens actuels de subsistance socioéconomique, culturelle et sociale des communautés rurales et des populations autochtones pour le développement mutuel de solidarités;
- Plaidoyer pour les reconnaissances et les respects des droits des communautés riveraines du Parc national des Virunga;
- Renforcement des capacités des femmes en ce qui concerne les droits à la terre;
- Plaidoyer pour la reconnaissance et le respect de la culture des communautés riveraines dans la gestion et la gouvernance des Aires protégées;
- Transfert des connaissances et des pratiques traditionnelles aux jeunes et aux enfants;
- Formation des jeunes aux questions de leadership féminin et de genre;
- Sensibilisation aux folklores, à la propriété intellectuelle et culturelle des communautés riveraines dans les Aires protégées.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Le CTA est une organisation non gouvernementale de droit congolais. Un de ses objectifs spécifiques est de contribuer au développement des populations rurales, des communautés autochtones et locales forestières à travers l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques, culturelles et juridiques en République démocratique du Congo.

Les activités du CTA sont réalisées en milieu rural, en tenant compte du mode de vie traditionnel et culturel des communautés dépendantes des forêts. Le CTA milite pour la valorisation des savoirs traditionnels, la sensibilisation aux questions de propriété intellectuelle. Il s'agit de :

- la domestication des essences floristiques utiles dans la médecine traditionnelle;
- la météorologie pour analyser les effets du changement climatique en vue de développer des stratégies d'atténuation et d'adaptation;
- la connaissance des secrets, en maîtrisant les écosystèmes, la biodiversité, les essences floristiques utiles dans la médecine traditionnelle, les mouvements des abeilles, la météorologie, le sens de la boussole grâce auquel ils s'orientent aisément dans la forêt peu importe le temps qu'il fait.

Grâce aux connaissances de la forêt, à leur culture et leur mode de vie et grâce à leurs pratiques, les communautés dépendantes des forêts de la République démocratique du Congo ont pu léguer aux autres générations, actuelles et futures, des ressources naturelles utiles sur le plan social, économique et culturel, les plus riches en faune, flore et riche dans son sol et sous-sol.

Les communautés dépendantes des forêts ont toujours considéré la forêt comme leur *mère nourricière*. Elle les lie à leurs ancêtres et à leurs enfants. Aussi leurs membres ont-ils beaucoup d'égards pour elle et en usent-ils rationnellement, juste pour se nourrir, se vêtir, s'abriter, se

soigner, sans jamais en abuser, la détériorer, la détruire. Ils grimpent sur l'arbre avec leurs haches pour cueillir le miel, ils n'abattent jamais l'arbre et ne tuent pas l'abeille. Pendant la chasse, ils utilisent des instruments traditionnels tels que la lance, les flèches et le filet, ils n'utilisent pas d'arme à feu et ne tuent pas les femelles enceintes. Tabous, totems et interdits servent la protection de la biodiversité. Les contes, les chants exaltent la forêt et invitent à la protéger. Elle est sacrée, il faut la protéger. La forêt reste un synonyme de survie physique, identitaire, culturelle, spirituelle, pas un bien à simple valeur *économique*.

De telles connaissances traditionnelles devraient être encouragées et préservées, car ces précieuses connaissances et pratiques sont en voie de disparition. À cause des expropriations systématiques de leurs terres, et faute d'une politique de préservation du savoir traditionnel, même les pygmées de la jeune génération sont en train de perdre leur repère : les connaissances traditionnelles de leurs parents et grands-parents.

En effet, le CTA a développé en son sein des politiques sur le genre, l'environnement, et les savoirs et pratiques traditionnels applicables dans la mise en œuvre de toute activité, tout projet ou tout programme réalisés par le CTA sur le terrain. Enfin, le CTA capitalise les acquis de la participation de ses délégués aux différentes négociations fondées sur les textes, qui sont en cours au sein du comité en vue d'élaborer un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui fourniront une protection efficace aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

République démocratique du Congo.

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Le CTA collabore avec plusieurs partenaires et organisations de la société civile basés tant au niveau national qu'international. Il est membre de plusieurs réseaux et plateformes, notamment Global Forest Coalition (GFC), REPALEAC, RPALEF, CAIK-RDC, CBI4, etc. Le CTA est en bonne relation avec les autorités politiques, administratives et coutumières dans son rayon d'action. Ces autorités participent et sont impliquées dans la mise en œuvre des activités, projets et programmes réalisés par le CTA sur le terrain.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Conseil pour la Terre des Ancêtres – CTA
Bureau sis n° 094, Avenue CHENGERERO, Quartier KYESHERO, Commune de GOMA,
Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo

N° de téléphone : +243 846879142, +243 973225748

Adresse électronique : ctardc@yahoo.fr, oliveimani2015@gmail.com

Site Web :

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Olive Imani Masumbuko

Présidente du conseil d'administration

Fundación Shiwiar Sin Fronteras (FUNSSIF)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Pascual Kunchicuy
Fundación Shiwiar Sin Fronteras (FUNSIF)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Fundación Shiwiar Sin Fronteras (FUNSSIF)

Description de l'organisation (150 mots au maximum) :

La Fondation Shiwiar Sans Frontières est une organisation à but non lucratif de la nation (du groupe ethnique) Shiwiar qui assure des services sociaux communautaires. Elle a été créée en vertu du décret ministériel n° 257 du 20 décembre 2002 du Ministère de la protection sociale. Par la suite, les membres de la FUNSSIF ont décidé de s'associer au Conseil pour le développement des nations et des peuples d'Équateur (CODENPE), en vertu du décret ministériel n° 2719 du 16 août 2012. L'organisation est actuellement enregistrée auprès du Secrétariat national de gestion de la politique.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- promouvoir les programmes de protection et de préservation de l'environnement et de la biodiversité dans la communauté Shiwiar;
- favoriser le développement et le renforcement de l'identité culturelle, de la langue, des coutumes, des savoirs ancestraux et traditionnels, de la musique et de la danse Shiwiar;
- soutenir les banques de germoplasme, les jardins botaniques, les musées et collections scientifiques et les initiatives de conservation de la biodiversité.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- formation de la jeunesse Shiwiar à la teneur et aux produits de la culture Shiwiar;
- réalisation d'études d'impact environnemental sur le territoire Shiwiar;
- élaboration d'un plan de vie;
- relevé territorial et zonage des 210 000 hectares de territoire Shiwiar;
- restauration d'espèces végétales médicinales à des fins de recensement;
- conception de produits d'artisanat écologiques dans une optique de production et de distribution;
- conservation de la biodiversité;
- production audiovisuelle de chants ancestraux (NAMBEAWAY);
- production d'un film documentaire intitulé "Perdidos en la tribu" (Perdus dans la tribu), en collaboration avec un producteur espagnol.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

- La propriété intellectuelle est importante car elle offre une sécurité et des garanties accrues du point de vue juridique s'agissant de protéger le droit moral et les droits économiques des créateurs sur leurs créations, et les droits de la société en général d'avoir accès à ces créations.
- Elle encourage la créativité et l'exploitation des savoirs qui ont été développés et favorise en outre des pratiques commerciales équitables, ce qui contribue au développement économique et social.
- Les peuples autochtones de la nation Shiwiar ont des savoirs ancestraux qui ne sont pas reconnus sur le plan juridique, mais qui sont utilisés de manière empirique à travers les produits de leur communauté. Ces savoirs donnent des résultats concluants et spectaculaires, comme l'a prouvé la purification d'un patient hospitalisé par des chamans ("unishints").

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Notre siège se trouve dans la ville de Puyo, canton et province de Pastaza, en Équateur.

Informations complémentaires :

Veuillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Il importe de travailler en s'appuyant sur les droits de propriété intellectuelle, la protection de la recherche et le transfert de technologie dans le domaine agricole. Il est important que les autorités soutiennent ce projet et d'autres de manière à nous permettre de poursuivre sur cette indispensable voie de développement.

Nous espérons que notre travail sera aussi bénéfique que possible et que les efforts que nous déployons en tant qu'organisations autochtones contribueront à l'obtention de nouvelles variétés végétales, et ouvriront la voie à un développement agricole compétitif et durable au niveau international.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

160101, Puyo-Pastaza, Équateur

N° de téléphone : 593998421375

N° de télécopieur : s.o.

Adresse électronique : fundacionshiwiar@yahoo.es / shiwiarfund@hotmail.com

Site Web : www.ikiam-ecuador.info

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Pascual Kunchicuy, directeur exécutif de la FUNSSIF

Kosodum Welfare Private Limited

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

À l'attention de la Division des savoirs traditionnels

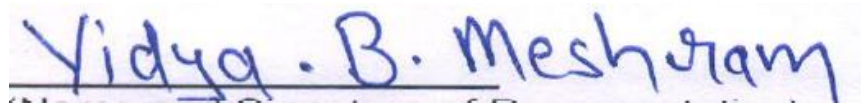
Objet : demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



(Nom et signature du représentant)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Kosodum Welfare Private Limited

Description de l'organisation (150 mots au maximum) :

Kosodum Welfare Private Limited est une société enregistrée dans l'État de Maharashtra, en Inde, constituée le vingt-sixième jour de juin deux mille 19 en vertu de la loi sur les sociétés de 2013. Cette organisation a trois directeurs, Mme Shrinivas Surpam, M. Akshay Kokode et Mme Vidaya Meshram, qui sont également ses membres fondateurs. Tous appartiennent à des communautés tribales de l'Inde. Cette organisation se concentre avant tout sur la sensibilisation aux arts, aux cultures et aux savoirs traditionnels tribaux en Inde.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Créer une plateforme en ligne et une application pour faciliter la vente de livres et de livres électroniques écrits par des auteurs tribaux sur les peuples tribaux indiens concernant leurs cultures.
- Fournir des plateformes aux artistes tribaux/autochtones de l'Inde afin de favoriser leur emploi.
- Sensibiliser aux savoirs tribaux en ce qui concerne les traditions, les coutumes, les langues, la médecine traditionnelle tribale et d'autres sujets connexes, aux arts tribaux tels que la peinture tribale, l'artisanat tribal, les bijoux, les instruments de musique et les jouets tribaux ou tout autre art en rapport avec les tribus indiennes afin que celles-ci puissent en tirer profit.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Entreprendre toute activité en rapport avec les objectifs.
- Nouer des partenariats.
- Investir pour expérimenter, tester et améliorer ou chercher à améliorer des brevets, des droits, des découvertes d'invention, des procédés ou des informations de l'entreprise ou que l'entreprise peut acquérir ou envisager d'acquérir.
- Acheter ou acquérir et protéger d'une autre manière, prolonger et renouveler, en Inde ou ailleurs, des brevets, des droits de brevet, des brevets d'invention, des marques, des dessins et modèles, des licences, une protection, des concessions et d'autres moyens similaires conférant une information exclusive ou autre, relative à tout procédé d'invention susceptible d'être utilisé pour servir l'un des objectifs de la société, quel qu'il soit.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l'ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l'adresse grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Kosodum Welfare Private Limited est fondée et gérée par des directeurs tribaux originaires de l'Inde. Nous travaillons essentiellement dans l'intérêt des communautés tribales. Nous connaissons parfaitement la culture, les coutumes, les traditions et les arts tribaux parce que nous sommes nés dans des communautés tribales. Toutefois, les savoirs traditionnels des peuples tribaux ne sont pas écrits et ont été transmis oralement d'une génération à l'autre. Nous voulons protéger tous les savoirs hérités contre toute forme d'exploitation.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Maharashtra, Inde.

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

En Inde, les peuples tribaux ont des connaissances concernant la phytothérapie et son utilisation parce qu'ils se transmettent oralement des savoirs de générations en générations depuis des milliers d'années. Mais des chercheurs d'autres communautés consignent ces usages médicaux et les publient pour en tirer profit. Ainsi, les savoirs des peuples tribaux font l'objet d'une exploitation.

Ce n'est qu'un exemple, mais les peuples non tribaux rassemblent et consignent tous les savoirs tribaux, qu'il s'agisse d'art, de musique ou de danse, pour leur propre bénéfice.

Les photographes du monde entier prennent des photos de peuples tribaux candides, de leurs styles de vie, de leurs danses, coutumes, rituels, etc., sans leur consentement et les vendent pour en tirer profit.

Nous souhaitons donc protéger tous nos savoirs tribaux.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Mme Vidya Meshram (Directrice),
Kosodum Welfare Private Limited

Adresse postale :

D/7, Bhima Building, F n° 104, 1st Floor, Lokgram, Netwali
Kalyan (E), Thane, Maharashtra, India 421306

N° de téléphone : +91 9930230972

N° de télécopieur : NA

Adresse électronique : Kosodumpvtlmt@gmail.com

Site Web : www.kosodum.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Mme Vidya Meshram, directrice, Kosodum Private Limited

Association Voie éclairée des enfants démunis (V.E.D.)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Sena Zanou



Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Voie éclairée des enfants démunis (VED)

Description de l'organisation (150 mots au maximum) :

Présentation de l'association VED

L'association VED (Voie éclairée des enfants démunis) est une organisation à but non lucratif (loi 1901 enregistrée sous le n° RNA W442018603, parue au JO n° 38 à l'annonce n° 847), à vocation humanitaire. Elle est née de la volonté de jeunes togolais désirant réaliser des missions humanitaires en territoire togolais; en Afrique; dans le monde sans intermédiaires afin de garantir la bonne allocation des dons.

Dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social (ECOSOC), l'association VED donne l'opportunité à chaque personne souhaitant participer au développement, d'abord humain, à destination de personnes vivant dans les pays en développement (tiers monde), d'offrir un don et de suivre des projets, les réalisations qui ont été rendus possibles par ces dons via les technologies de l'information et de la communication.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Favoriser la compréhension et le dialogue de diverses natures pour développer les activités socioculturelles et économiques;
- Défendre et représenter les intérêts de l'association;
- Encourager les peuples autochtones à prendre leurs responsabilités et à participer au développement de leurs communautés;
- Mettre en œuvre des activités liées à l'égalité des sexes, à la jeunesse et au développement;
- Lutter pour la protection des droits de l'homme et l'inclusion sociale des individus à tous les niveaux;
- Amener les populations autochtones à accéder aux soins de santé primaires
- Fournir aux communautés rurales de l'eau potable et des infrastructures socioculturelles.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Sensibilisation des peuples autochtones à leur droit au développement et à la prise de décision;
- Identification des besoins des communautés autochtones sur la base d'enquêtes directes;

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- Mise en place des activités génératrices de revenus;
- Mobilisation des acteurs impliqués dans le suivi de chaque activité et projet;
- Recherche de partenariats et de financements;
- Partage des vivres et non-vivres à la population autochtones surtout les enfants démunis et les personnes en situation de handicaps;
- Distributions de fournitures scolaires aux enfants.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Le lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle est que la propriété intellectuelle fait référence aux créations et à la protection des œuvres intellectuelles et que l'objectif principal de VED est de valoriser et de promouvoir ces œuvres de l'esprit à travers la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel des communes et chefferies togolaises, qui constituent également des œuvres de l'esprit.

VED s'intéresse aux questions examinées par le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle car le mandat de l'IGC, qui concerne les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, est également cohérent avec les activités VED.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Mali.

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Nous travaillons avec une population en qui nous avons confiance et surtout nous organisons des ateliers de formation sur le droit des peuples autochtones et l'implication dans la vie active de la société.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :
Adresse VED France
122187 TSA 83627
2 ter rue du pdt Herriot
Nantes Cedex1

Adresse VED Togo 18
Bp 54 Lomé 18
Association Voie éclairée des enfants démunis

N° de téléphone : + 33 7 49 34 18 40
N° de télécopieur : + 33 7 49 34 18 40
Adresse électronique : ved.france@gmail.com
Site Web : <http://ong-ved.asso-ved.com>
<https://www.facebook.com/ongved/>

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Monsieur ZANOU Sena
Titre : Directeur Exécutif

[Fin de l'annexe et du document]